

## Décision relative à la demande d'ajout d'un nouveau nom commercial d'un produit phytopharmaceutique

*Vu les dispositions du règlement (CE) N° 1107/2009 du 21 octobre 2009 et de ses textes d'application,*

*Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre III du titre V du livre II des parties législative et réglementaire,*

*Vu la demande d'ajout d'un nouveau nom commercial au produit phytopharmaceutique ELAN*

<i>de la société</i>	<i>DOW AGROSCIENCES</i>
<i>enregistrée sous le</i>	<i>n°2016-2101</i>

La mise sur le marché du produit phytopharmaceutique désigné ci-dessus **est autorisée** en France pour les noms précisés dans la présente décision.

La présente décision s'applique sans préjudice des autres dispositions applicables.

Le nouveau nom commercial ajouté par la présente décision est le nom FOEN.

## Informations générales sur le produit

Noms du produit	ELAN FOEN
Type de produit	Produit de référence
Titulaire	DOW AGROSCIENCES 371, rue Ludwing Van Beethoven 06560 VALBONNE FRANCE
Formulation	Suspension concentrée (SC)
Contenant	480 g/L - oryzalin 1,4 g/L - pinoxsulame
Numéro d'intrant	784-2014.01
Numéro d'AMM	2160374
Fonction	Herbicide
Gamme d'usages	Professionnel

L'échéance de validité de la présente décision correspond à celle de l'autorisation du produit.

La présente décision peut être retirée ou modifiée si des éléments le justifient.

A Maisons-Alfort, le

01 JUIL. 2016

**Françoise WEBER**

Directrice générale adjointe des produits réglementés  
Agence nationale de sécurité sanitaire de  
l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES)